



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

## Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2019-9-2-5

Séance du vendredi 11 octobre 2019

### **AUGMENTATION DE CAPITAL DE CITIVIA-SPL : DERNIER APPEL DE LEVEE DE LA PART DEPARTEMENTALE**

**Présidence de :** Mme Brigitte KLINKERT

**PRESENTS :**

MM. ADRIAN, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, M. JANDER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MULLER Betty, MM. MULLER Lucien, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, MM. STRAUMANN, TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

**EXCUSES AVEC PROCURATION :**

Mme BOHN donne procuration à M. MUNCK.

Mme GROFF donne procuration à M. JANDER.

M. HEMEDINGER donne procuration à Mme DIETRICH.

Mme MEHLEN-VETTER donne procuration à M. HAGENBACH.

Mme MILLION donne procuration à M. SCHITTLY.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU l'article L 1524-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au contrôle des sociétés d'économie mixte locales,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2016-5-2-1 du 2 décembre 2016 relative à l'augmentation de capital de CITIVIA-SPL,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-4-12-3 du 1<sup>er</sup> septembre 2017 relative aux compétences de la commission permanente,
- VU la délibération de la Commission permanente n°CP-2017-5-2-7 du 12 mai 2017 relative à l'augmentation de capital de CITIVIA SPL : appel à souscription de parts nouvelles,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2018-6-1-1 du 14 décembre 2018 relative au budget primitif 2019 du Département,

- VU l'assemblée générale extraordinaire de CITIVIA-SPL du 7 avril 2017,  
VU la demande formulée par CITIVIA-SPL le 29 juillet 2019,  
VU l'avis de la Commission aménagement du territoire et tourisme du 27 septembre 2019,  
VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Décide de verser la dernière tranche de la part du Département à l'augmentation de capital de CITIVIA-SPL, pour un montant de 30 434.56 €.
- Précise que les crédits de paiement seront prélevés sur la ligne budgétaire suivante : chapitre 26, fonction 01, nature 261, code programme 3333.
- Autorise la Présidente à signer les documents relatifs à la libération de la part départementale à cette dernière tranche.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité